

## Avis de Soutenance

Monsieur Alexis DOWNE

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La gestion du risque contractuel par le contrat*

dirigés par Monsieur Jérôme JULIEN

Soutenance prévue le **vendredi 09 novembre 2018** à 14h30

Lieu : Université Toulouse Capitole. 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 Toulouse Cedex  
9  
salle des thèses

### Composition du jury proposé

M. Jérôme JULIEN	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de these
M. Hugo BARBIER	Université d'Aix-Marseille	Rapporteur
M. Thibault DOUVILLE	Université du Mans	Rapporteur
M. Simon WHITTAKER	Université d'Oxford	Examinateur
Mme Sandrine TISSEYRE	Université Toulouse 1 Capitole	Examinateur

**Mots-clés :** Contrat, Gestion, Risque, Incertitude, Inexécution, Rédaction,

### Résumé :

Si le contrat est un acte de prévision, il est également à l'origine de certains risques. Ces risques contractuels désignent l'éventualité d'un écart avec la réalisation de l'opération contractuelle. Lorsqu'ils sont pensés en corrélation avec la norme contractuelle, il est possible de classer les risques contractuels en trois selon qu'il s'agit de risques sémantiques, opérationnels ou financiers. Avant d'observer la marge de manœuvre des parties pour gérer ces risques, il faut délimiter la répartition par défaut desdits risques. Une telle répartition varie considérablement en fonction du type contractuel, de l'unilatéralisme du contrat-échange vers le partage dans le contrat-alliance en passant par l'équilibre des risques au sein des contrats-coopération. La gestion des risques par les parties repose sur le principe de liberté contractuelle, mais cette possibilité doit être plus ou moins encadrée selon la nature de la relation contractuelle. Par conséquent, il est possible de proposer un contrôle distinct pour les contrats d'adhésion et les contrats négociables. Toutefois, même valides, les clauses de gestion des risques contractuels sont limitées au stade de leur application que ce soit en raison de l'extinction du contrat ou du comportement des parties.